

TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES

CONDITIONS GENERALES

Les salles municipales suivantes sont mises à disposition en priorité aux associations dont le siège social est basé à Roquevaire.

Cette tarification ne concerne pas les mises à dispositions hebdomadaires des salles municipales aux établissements scolaires, aux organismes sociaux, sportifs et culturels municipaux ou associations partenaires dans ces domaines, qui font tous l'objet de conventions particulières d'utilisation avec la Mairie.

La refonte des tarifs des salles municipales est proposée pour favoriser en priorité tous les Roquevairois, en y associant des règles d'utilisation et de fonctionnement.

Les différents locaux considérés ont chacun leur propre règlement intérieur qui définit leurs conditions d'utilisation, notamment en matière de sécurité.

Toute demande de réservation de salle devra être transmise au service municipal de la vie associative et fera l'objet d'une convention spécifique avec la Mairie.

Pour toute réservation, l'association devra avoir transmis le dossier de renseignements annuel.

REGLEMENTATION MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES DES ASSOCIATIONS

La Municipalité met à la disposition des associations les salles municipales ou l'espace public pour l'organisation de manifestations payantes telles que lotos, soirées dansantes, stages sportifs, expositions.... Cela ne dispense pas les associations de l'obligation de respecter la législation qui autorise 6 manifestations par an de ce type sans déclaration aux impôts, au-delà elles doivent être déclarées et donc soumises à la TVA.

I - Salle Raymond REYNAUD

Réservation pour une journée

Associations roquevairoises :

- | | |
|--|---------|
| • Pour les deux premières réservations | Gratuit |
| • A partir de la troisième réservation | 330 € |

Associations/Structures hors commune :

Manifestations avec entrée gratuite :

- | | |
|-------------------|-------|
| • Par réservation | 600 € |
|-------------------|-------|

Manifestations avec entrée payante :

- | | |
|------------------------------------|---------|
| • La première journée | 1 300 € |
| • A partir du 2ème jour consécutif | 900 € |

II - Salle Monseigneur FABRE

❖ Expositions/Ventes

Associations roquevairoises :

- | | |
|--|---------|
| • Une semaine par an comprenant un week-end | Gratuit |
| <i>Au-delà : mêmes tarifs que ceux appliqués aux associations hors commune</i> | |

Associations hors commune ou particuliers (artistes) :

- | | |
|--|-------|
| • Une semaine comprenant un week-end | 300 € |
| • Une semaine comprenant deux week-ends | 450 € |
| • Deux semaines comprenant trois week-ends | 650 € |
| • Un week-end | 150 € |

❖ Manifestations (Spectacle, conférence, réunion...)

Si entrée gratuite : Gratuit

Si entrée payante :

Associations roquevairoises :

- Pour les deux premières réservations Gratuit
- A partir de la troisième réservation 100 €

Associations/Structures hors commune : 250 €

III – Salles de Pont de l'Etoile / Lascours / La Gare

❖ Réunions ponctuelles (A.G, C.A, bureau, syndic...)

Associations ou copropriétés roquevairoises Gratuit
Associations, copropriétés et structures hors commune 50 €

❖ Manifestations (réservé aux associations roquevairoises uniquement, sur la salle de Pont de l'Etoile)

Pour les deux premières réservations Gratuit
A partir de la troisième réservation 100 €

IV – Salle Iorio 1^{er} et 2^{ème} étage

Associations roquevairoises ou en partenariat (stage à la journée) 80 €

Associations/Structures non roquevairoises (stage à la journée) 200 €

V – Salles diverses / Espaces publics extérieurs (pour activités diverses payantes)

Associations roquevairoises ou en partenariat 10 € de l'heure puis 5 € l'heure (consécutive)

Associations/Structures non roquevairoises 40 € de l'heure puis 20 € l'heure (consécutive)

VI – Complexe St ROCH / Gymnase Raymond ESCAVI / Salle Raymond REYNAUD / Stade

Associations roquevairoises ou en partenariat 10 € de l'heure puis 5 € l'heure (consécutive)

Associations/Structures non roquevairoises 60 € de l'heure puis 30 € l'heure (consécutive)

VII – Elections Municipales

Pour les élections municipales uniquement, les différentes listes seront considérées comme des associations roquevairoises.